



Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Impôt sur les revenus de 2020 Avis d'impôt établi en 2021

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP CAHORS 83 RUE VICTOR HUGO 46009 46002 CAHORS

Vos références

Numéro fiscal (C): 30 21 701 511 101

Référence de l'avis : 21 46 0027086 35 **Adresse d'imposition au 01/01/2021** :

3051 ROUTE DE ST CEVET LES HUGOTS HAUTS

46230 FONTANES

Numéro FIP: 460 04 20 3834296789 3 A

Numéro de rôle: 016

Date d'établissement: 23/07/2021

Date de mise en recouvrement: 31/07/2021

Identifiant service: 46037

BOUETARD KEVIN 3051 RTE DE ST CEVET 46230 FONTANES

Somme qu'il vous reste à payer

252,00 €

Cette somme sera prélevée le 27 septembre 2021.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP CAHORS SAID SECTEUR IR/TH 83 RUE VICTOR HUGO 46009 CAHORS CEDEX Compte qui sera débité : FR76 1120 6000 906X XXXX XXX6 050

Identifiant de la banque : AGRIFRPP812

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050023J21G0A511119PAS1A21

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2021.

Revenu fiscal de référence :

19 988

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

N°fiscal: 30 21 701 511 101 Feuillet n°: 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BOUETARD



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées	
С					
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	DE PARTS	
				1,00	

Détail des revenus Salaires	Déclar. 1 22208			Total
Déduction 10% ou frais réels	- 2221			19987
Revenu brut globalCSG déductible				19987 - 0
Revenu imposableRevenus au taux forfaitaire		12,8%	Montant	19987 1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ Décote				1089 - 286
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				803
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2	2020 :			
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ : Retenue à la source prélevée en 2020 par vos ver	seurs de revenus :			803 - 551
Solde d'impôt sur les revenus 2020 :				252
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTA	NT A PAYER			252
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				19988
Informations indiquées pour mémoire RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec	CSG déductible 19			1
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est d	e :			
Plafond total de 2019		Déclar. 1 8025		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018		0	I	I

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Impôt sur les revenus de 2020

N°fiscal : 30 21 701 511 101	Feuillet n° : 2 /2		
>>> Suite de votre avis			
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 Plafond non utilisé pour les revenus de 2020 Plafond calculé sur les revenus de 2020		+ 3973 + 4052 + 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2021		= 12139	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021			
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable			
Taux pour le foyer	3,60%		